

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup> NIVERLET, libraires à Saumur.

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Corresp. générale (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.  
Un an. . . 18f. » 24f. «  
Six mois. . 10 » 13 «  
Trois mois. 5 25 7 50

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Paris, 11 août.

L'Empereur, voulant assurer à l'armée navale les mêmes avantages que ceux qui ont été accordés à l'armée de terre par son décret du 29 juin 1853, a rendu un nouveau décret, en vertu duquel il sera livré du tabac de cantine à fumer, au prix de 1 fr. 50 c. le kilogramme, aux maîtres, quartiers-maîtres et matelots, aux sous-officiers et soldats d'infanterie, d'artillerie et de gendarmerie de marine, ainsi qu'aux ouvriers d'artillerie et aux gardeschouarmes, lorsqu'ils seront en activité de service, soit en rade, soit dans les ports. — Havas.

L'Assemblée Nationale prétend que les dépêches de Saint-Petersbourg, faisant connaître l'adhésion du Czar avec toutes ses circonstances, sont maintenant entre les mains des ministres anglais. Nous ne répétons sa nouvelle qu'à titre de renseignement. — Havas.

D'après les correspondances du Danube, du 5 août, on expédiait d'Odessa des quantités considérables de blés pour la France et pour l'Italie. — Havas.

## NOUVELLES EXTÉRIEURES.

GRÈCE. — Si l'on en croit des lettres d'Athènes, du 25 juillet, le lord haut-commissaire, gouverneur des îles Ioniennes a écrit au consul britannique à Patras qu'il avait reçu l'avis qu'il existait, à Patras, un complot ayant pour objet une attaque de l'île de Céphalonie pour la piller. Les conspirateurs étaient des Grecs et des Ioniens. — Havas.

ITALIE. — Les nouvelles d'Italie sont sans importance. Le ministre de France en Toscane a été autorisé à légaliser le passeport de Guerrazzi pour la France. Cet ex-dictateur de la Toscane se rendra par mer à Marseille, où il fixera provisoirement sa résidence. — Havas.

## FEUILLETON

## CANZADE.

MŒURS DE L'INDOUSTAN.

(Suite et fin.)

Pendant ce chant, le pandect s'était prosterné. Il se releva ensuite et dit à Canzade :

— Tes vœux vont être exaucés, tu peux entrer.

Alors l'intérieur du sanctuaire apparut, avec son incroyable magnificence, aux regards stupéfaits de la pauvre femme. Le marbre, le porphyre, le stuc, l'albâtre ornaient à l'envi les murs où se lisaient de nombreuses inscriptions en lettres d'or. Du haut de la voûte pendaient quantité de lampes aux fines ciselures; les riches présents offerts par la piété des peuples, étaient rangés avec symétrie et complétaient cet ensemble éblouissant.

Au fond de l'immense salle et immédiatement devant la statue de Brahma, était assis un vieillard aux traits majestueux. Plus de deux cents pandects, brahmes, jous et santons (1), debout et dans l'attitude du respect, l'entouraient, priaient avec ferveur.

Canzade se prosterna. On lui annonça, de la part du chef des brahmes, qu'elle pouvait parler.

— Vénéré seigneur, dit-elle, une malheureuse femme vient tomber à vos pieds. Je suis une fugitive. Les horreurs de la guerre m'ont chassée de Delhi avec mon enfant; j'ose vous supplier de vouloir bien lui accorder votre sainte protection et recevoir parmi vos disciples mon cher Mossud...

— Arrête!... cria sévèrement le chef des brahmes; ne souille pas tes lèvres par un mensonge inutile en un

(1) Docteurs et prêtres indous.

ESPAGNE. — Nous recevons la dépêche télégraphique suivante :

« Madrid, 8 août.

» La Gazette publie le décret royal ratifiant et validant les concessions déjà faites des lignes de chemins de fer.

M. Salamanca est parti pour Paris. » — Havas.

## REVUE DE L'OUEST.

## COURSES DE CHOLET.

Programme de 1853.

DEUX JOURS : 18 ET 19 SEPTEMBRE.

Le dimanche 18 septembre, à midi, sur la prairie de M. Grolleau, située route de Maulévrier, et près la ville.

1<sup>o</sup> Prix de la ville de Cholet: 600 fr. (Gentlemen riders). — Course au galop: 2 kilomètres en partie liée, pour chevaux de tout âge et de tout pays, sans condition de poids, si ce n'est une surcharge de 4 kilogrammes, pour les chevaux déjà primés, quel que soit le poids du cavalier. — 10 fr. d'entrée.

2<sup>o</sup> Course au trot: 300 fr. (Gentlemen riders.) Pour chevaux de tout âge et de tout pays: 2 kilomètres en partie liée; la 3<sup>e</sup> épreuve, s'il y a lieu, en 1 kilomètre. — 10 fr. d'entrée.

3<sup>o</sup> Course de haies. (Gentlemen riders.) Pour chevaux de tout âge et de toute provenance. Le prix sera un coupon de toile et une douzaine de mouchoirs, dans les plus belles qualités de la fabrique de Cholet. Six haies à franchir, de 1 mèt. 20 cent.

4<sup>o</sup> Course au tilbury ou boghei: 180 fr. Pour chevaux trotteurs de tout âge et de toute provenance: 2 kilomètres en une seule épreuve. Trois tilburys au moins au départ, conduits par les propriétaires ou leurs amis.

5<sup>o</sup> Steeple chase: 300 fr. (Gentlemen riders.) Pour chevaux de selle non entraînés, de tout âge et de toute provenance. — 10 fr. d'entrée.

A la chute du jour, sur la place Travot: UN FEU D'ARTIFICE.

Le lundi 19 septembre, également sur la prairie Grolleau:

1<sup>o</sup> Prix de circonscription: 100 fr. — Course au galop, en parties liées, pour chevaux appartenant à la contrée, dans un rayon de 36 kilomètres de Cholet. — 2 kilomètres la première épreuve, et 1 kilomètre les épreuves suivantes.

2<sup>o</sup> Prix de circonscription: 50 fr. — Course au trot, pour les chevaux dans les mêmes conditions que ci-dessus. — 2 kilomètres en parties liées; la troisième épreuve, s'il y a lieu, en 1 kilomètre.

3<sup>o</sup> Course à pied: 30 fr. — Premier prix 15 fr., deuxième prix 10 fr., troisième prix 5 fr.

4<sup>o</sup> Course en sac: 15 fr. — Premier prix 10 fr., deuxième prix 5 fr.

Les concurrents devront se faire inscrire la veille avant midi, au secrétariat de la Mairie.

Toute discussion concernant les courses sera soumise au Jury, qui jugera sans appel.

Pour les courses de chevaux il devra y avoir au moins deux concurrents au départ.

Les entrées resteront pour le fonds de course.

Le Maire de Cholet, président de la Société des Courses, HOUDET.

Baupreau. — On lit dans le journal de Maine-et-Loire :

La gendarmerie du bourg de Gesté, arrondissement de Baupreau, vient d'être mise sur la trace d'un escroc qui ne manque pas d'une certaine effronterie. Il se présente comme filassier dans les fermes, et demande à travailler le lin et le chanvre pour le mettre en filasse. Quand sa besogne est terminée, il vient réclamer le prix de son salaire, basé sur le poids des matières textiles qu'on lui a confiées, bien que ce poids ne s'y trouve point, parce qu'il a soin d'en mettre de côté une certaine quantité qu'il vend à son profit. Lui fait-on des observations sur ses abus de confiance, il se récrie bien haut, et, non content d'avoir volé ses clients, il les

lien où toute vérité est connue. Ne diminue pas ainsi le mérite de la noble conduite que tu as tenue envers tes malheureux maîtres et leur héritier!

— O grand Brahma!... murmura Canzade; quoi! l'on saurait...

— Est-ce que cet enfant ne porte point empreint sur son front le sceau glorieux de ses destinées!... Approche Ardjouna: reconnais-tu Natchikétas?

Le santou sortit de la foule des prêtres, s'inclina et répondit :

— Seigneur, je le reconnais.

— Prends-le par la main et mène-le près de l'autel des purifications. Dès aujourd'hui il devient notre fils, en attendant qu'il soit notre empereur.

Une douleur maternelle remplit alors le cœur de Canzade et se traduisit par des larmes abondantes.

C'était la seconde séparation!

Le chef des brahmes s'en aperçut et dit avec bonté :

— Femme, tu habiteras le village où tu auras une riche case et des serviteurs. Celle qui a sauvé le divin Natchikétas ne doit manquer de rien. Seulement, sache que désormais l'entrée du sanctuaire te sera interdite.

— O ciel!... ne reverrais-je jamais l'enfant de mes bons maîtres?

— Tu le reverras au jour marqué par le tout-puissant Brahma. Eloigne-toi maintenant.

Canzade restait immobile.

— Ne m'as-tu pas entendu?... s'écria l'auguste vieillard, d'un ton de mécontentement.

— Seigneur, seigneur, daignez m'écouter. J'ai une grâce à vous demander. Si j'ai arraché Natchikétas à la fureur des Persans, un homme intrépide l'a sauvé des dents et des griffes d'un tigre. Sans le secours de cet

homme, nous eussions péri dans la forêt. C'est un infortuné qu'une erreur a entraîné vers le camp des ennemis; depuis, il en a éprouvé le plus profond repentir: il est prêt à se soumettre aux chatiments les plus rigoureux, si vous voulez bien lui accorder son pardon et lui permettre de rafraîchir son âme par la prière.

— Retire-toi, dit Ardjouna; notre vénéré seigneur fera connaître sa décision.

Une demi-heure après cette scène, Ramâ était introduit dans la pagode et conduit au bord d'un bassin pour la cérémonie de sa purification.

Au bout de deux jours, les brahmes, maintenant certains de son dévouement, le firent partir pour Delhi avec des dépêches secrètes que Ramâ devait remettre à l'empereur Muhammed. Sans révéler à celui-ci la présence de Natchikétas dans leur pagode, — et ils avaient fait jurer au reisoute le secret le plus absolu sur ce sujet, — ils exhortaient le malheureux prince à s'armer de patience et surtout à ne pas irriter le vainqueur, qui peut-être ne tarderait pas à se dégoûter de sa conquête.

Avant de s'éloigner, Ramâ pressa les mains de Canzade et dit à la pauvre mère :

— Sois bénie, toi qui m'as obtenu ma grâce!... Vis en paix dans cet asile. Je te promets de passer le reste de mes jours à chercher ton fils. Si, par bonheur, par miracle, Mossud existe encore, crois-moi, ô Canzade, je le ramènerai dans tes bras!

IV.

La foule inondait les rues et les places de Delhi. A son agitation, il était facile de juger qu'elle devait assister à un spectacle imposant. Ces milliers d'Indous se dirigeaient tous vers un même point et s'arrêtaient devant l'immense façade du palais impérial.

injurie. Se présente-t-il dans une anberge, il se fait servir, et, au lieu d'acquitter sa dépense, il sort en emportant l'objet à sa convenance qui lui tombe sous la main.

Cet industriel d'un nouveau genre ne peut tarder à venir régler ses comptes avec la justice.

**Durtal.** — Un malheur, causé par une double imprudence, a eu lieu dimanche dernier à Durtal. Le nommé Simon, âgé de 17 ans, garçon boucher chez son père, s'alla baigner dans le Loir, en compagnie de plusieurs de ses camarades. Simon ne savait presque pas nager et avait pris depuis peu son repas. Aussi à peine s'était-il jeté à l'eau qu'il disparut. Ses camarades qui ne savaient pas nager, se mirent à crier au secours. On se mit de suite à sa recherche, mais on ne parvint à le retirer qu'au bout d'une demi-heure. Tous les secours qui lui furent prodigués devinrent inutiles. Il était mort.

Le même jour encore, une imprudence du même genre produisit pareil malheur. Le nommé Goulet (Auguste), âgé de 24 ans, domestique en la commune de la Chapelle-Aubry, alla vers le soir se baigner avec quelques camarades dans l'étang du château de Barrot. Goulet ne savait pas nager, et ne tenant pas compte des avertissements qu'on lui donnait, il continua à s'aventurer vers un gouffre dans lequel il disparut. Son cadavre ne put être retiré que le lendemain matin. (Maine-et-Loire)

### CHRONIQUE LOCALE.

Hier, c'était fête au Collège : on faisait aux élèves la distribution des prix. Comme toujours, une foule brillante et nombreuse assistait à cette solennité, qu'honoraient de leur présence les principaux fonctionnaires de la ville et de l'arrondissement; plusieurs conseillers municipaux, MM. les membres du bureau d'administration, MM. les curés de nos quatre paroisses et un grand nombre d'autres ecclésiastiques.

M. Lorrain, régent de seconde, a ouvert la séance par un discours, rempli d'érudition, sur l'étude de la langue et de la littérature françaises.

M. le Principal a ensuite pris la parole, et, dans une allocution constamment écoutée avec un vif sentiment d'intérêt, il a félicité les élèves de leur bonne conduite, de leur application et de leurs progrès; il a tracé le tableau des améliorations qu'il a déjà introduites dans notre Collège, sous le rapport de la discipline et de l'enseignement, pendant cette première année de son administration, et de celles qu'il se propose d'y introduire encore; il a annoncé aux familles qu'à partir de l'ouverture des classes, le nouveau plan d'études décrété par le Gouvernement, serait appliqué au Collège de Saumur, et que désormais cet établissement communal de premier ordre posséderait trois professeurs des sciences dont l'enseignement fournirait aux élèves des classes supérieures les moyens d'obtenir le diplôme de ba-

chelier ès sciences, devenu nécessaire pour la médecine et les Ecoles spéciales du Gouvernement.

« ..... Mais avant d'avoir tout fait pour l'intelligence, a ajouté M. le Principal, nous avons voulu faire aussi pour le cœur, et entr'autres moyens, nous avons eu recours à une institution de charité purement chrétienne, qui a produit les plus heureux résultats.

« Nous avons pensé aussi que la musique devait exercer une salubre influence sur ces jeunes natures, et nos prévisions ne nous ont pas trompés. L'antiquité, pour policer les peuples, unissait la musique à la poésie, ces deux sœurs jumelles, qui brillent tour-à-tour du même éclat, vibrent des mêmes accords et font épanouir dans le cœur humain deux fleurs d'une même tige, la tristesse ou la joie, expression des sentiments les plus purs.

« La culture de la musique a été pour ces chers enfants un passe-temps agréable, et, grâce au zèle, à l'habileté de leurs maîtres, grâce aussi à l'aptitude et à la bonne volonté de leurs élèves, l'intérêt bienveillant dont ils sont l'objet, soit dans les fêtes du Collège, soit au dehors, soit dans les fêtes religieuses auxquelles ils ont si dignement consacré leur talent naissant, atteste que les habitants de Saumur sont loin d'être insensibles à un art auquel l'âme doit ses émotions les plus douces et les plus généreuses. »

« Pères et mères, a-t-il dit encore, qui nous avez honorés de votre confiance et de votre concours, nous allons donc vous rendre vos enfants. Nous allons vous les rendre satisfaits comme vous, j'ose le croire, des soins tout particuliers des maîtres auxquels vous les avez confiés. »

M. le Principal a terminé ainsi :

« Messieurs, il me reste un devoir à remplir avant de terminer cette allocution ou plutôt ce compte-rendu d'un représentant d'intérêts bien chers.

« Qu'il me soit permis de rendre ici un éclatant hommage de reconnaissance aux magistrats et à la municipalité tout entière de cette ville, pour la protection, l'appui et le patronage dont notre collège a le bonheur d'être honoré; au dévouement des membres recommandables du bureau chargé de veiller aux intérêts de cet établissement d'instruction publique.

« C'est avec empressement et avec confiance, Messieurs, que vous avez garanti la subvention communale; que vous avez consenti à toutes les réformes, à toutes les améliorations matérielles qui ont été l'objet de mes sollicitations. Grâce vous en soient donc rendues.

« Ce bel établissement, dont la situation est si heureuse, ne peut pas manquer d'attirer bientôt à lui les enfants qui devraient lui appartenir.

« Je finis, chers élèves. Je sais que vos cœurs sont, comme les nôtres, pleins du sentiment de la reconnaissance pour tout l'intérêt dont nous sommes l'objet.

« Tout-à-l'heure, vont être déposées sur vos têtes

les couronnes que vous avez conquises. Mais, permettez-moi un dernier conseil; permettez-moi de vous demander que vos succès ne deviennent pas pour vous un sujet de présomption et de vanité.

« L'apanage d'un jeune homme bien né, je vous l'ai dit, c'est la modestie.

« Vous allez passer plusieurs semaines au sein de vos familles. Rappelez-vous les préceptes de vos maîtres et mettez à profit les sages conseils de la famille. N'ayez qu'un but, qu'un seul but dans toute votre conduite, celui de plaire à vos parents et à Dieu. Montrez-leur, par vos aimables prévenances, par votre douceur, par votre tenue au dedans et au dehors, que vous avez à cœur la bonne réputation du Collège de Saumur, comme vous l'avez prouvé dans le cours de cette année scolaire.

« Puis, lorsque, sous le toit qui vous a vus naître, vous déposerez vos lauriers sur les genoux de vos tendres mères, car elles sont bien bonnes, vos mères, si une larme de joie et de tendresse pour vous vient à mouiller leurs paupières, répondez-y, chers enfants, en confondant avec cette larme précieuse une larme de reconnaissance et d'amour. »

Cette allocution, que M. le Principal, dans sa modestie, a qualifiée de simple compte-rendu, a été accueillie par d'unanimes applaudissements.

M. le Sous-Préfet, qui, l'année dernière, ainsi qu'il l'a rappelé lui-même, n'avait pu assister à la distribution des prix; a voulu s'en dédommager cette année en adressant aux élèves de dignes et nobles paroles, que nous sommes heureux de pouvoir reproduire textuellement.

« Jeunes élèves,

« L'année dernière, j'ai eu le regret de ne pouvoir assister à l'intéressante cérémonie dont le renouvellement réunit aujourd'hui, autour de vous, vos parents, vos amis, vos maîtres et les principaux fonctionnaires de cette ville. Mon absence n'était pas l'effet d'une froide indifférence, croyez-le bien. Ami sincère de vos progrès, il m'eût été doux de couronner, l'un des premiers, vos fronts intelligents; sympathique à votre collège, j'aurais été heureux d'adresser à vos maîtres de publiques félicitations pour les bons enseignements qu'ils ne cessent de répandre dans vos esprits et dans vos cœurs; mais une obligation sérieuse m'enchaînait à mes fonctions, et me commandait de sacrifier le plaisir au devoir.

« Le devoir, mes amis, c'est le premier mot du dictionnaire de la vie, c'est la première pierre de l'édifice social. Le devoir, il nous régit tous, depuis le petit enfant qui ne conjugue pas encore un verbe, jusqu'à l'aïeul qui a appris tout ce qu'on peut apprendre. Le devoir, il nous saisit presque au berceau, et ne nous quitte qu'à la tombe. Il est tout à la fois notre maître et notre appui. Devant Dieu, devant le monde, dans nos conditions, dans nos familles, et vis-à-vis de nous-mêmes, c'est toujours lui qu'il faut écouter et prendre pour guide; on ne devient homme qu'à ce prix.

Un jeune homme, escorté d'une suite nombreuse, parut sur la galerie extérieure qu'on avait tendue et décorée avec une rare magnificence. Ses traits étaient admirablement beaux; sa taille, fine et élégante, était relevée encore par un costume si riche qu'il éblouissait le regard; d'énormes diamants scintillaient sur sa poitrine; un châle de cachemire était jeté avec grâce sur ses épaules et s'attachait au-dessus d'un sabre recourbé dont la poignée seule, toute de pierreries valait un prix inestimable.

A sa vue, ce cri général d'enthousiasme et d'amour éclata : — Vive notre glorieux maître Natchikétas !

Les salves de l'artillerie répondirent à la clameur populaire. Tous les brahmes entonnèrent un hymne sacré, au milieu du profond silence qui avait succédé à l'agitation.

Alors, d'une part, on amena les éléphants sauvages; de l'autre des prisonniers persans qui devaient être foulés aux pieds par ces terribles animaux.

Tel était le but de la solennité.

Natchikétas, proclamé Empereur à l'âge de dix-huit ans, avait assiégé et pris d'assaut Agora, la seule place où les Persans se fussent maintenus. Les simples soldats avaient été renvoyés dans leur pays, et les officiers condamnés à périr pour avoir prolongé la résistance avec opiniâtreté.

A l'aspect des éléphants et des victimes, le peuple battit des mains.

Le jeune Empereur, ému et pensif, se leva pour donner le signal.

En ce moment, un homme tout courbé, et moins vieilli par les années que par la vie ascétique et la misère, agita vivement ses bras, et s'approchant de la galerie, malgré la résistance des cipayes, s'écria :

— Invincible Empereur, daignez faire surseoir à l'exécution; car il se trouve, parmi les prisonniers, un innocent qui n'a servi la cause des Persans que contre son gré.

Un Omrah, au visage hautain, dit vivement à Natchikétas :

— Que votre majestueuse Eternité ne fasse pas attention aux paroles de cet insensé. Toujours les coupables ont une excuse.

Mais Natchikétas inclinait vers la justice. Il ordonna donc qu'on permit au vieillard d'approcher.

Celui-ci s'inclina respectueusement devant son souverain; puis, montrant Ardjouna et Canzade, qui étaient assis, un peu en arrière, l'un à droite, l'autre à gauche de l'Empereur, il s'exprima ainsi :

— Il y a quinze ans, ce saint personnage vous promit un trône, et Brahma ne l'avait point trompé. Il y a quinze ans, cette pieuse femme déroba votre auguste personne aux plus grands dangers, et Brahma l'avait inspirée. Alors il se rencontra un pauvre soldat, qui s'engagea envers cette femme à chercher partout son fils chéri Mossud...

— Ramâ!... Ramâ! s'écria Canzade, est-ce toi?... Aurais-tu retrouvé mon fils?...

— Oui, dit le vieillard; oui, je l'ai retrouvé, mais seulement hier.

— Amène-le-moi, de grâce! — Il est ici. — Ici!

— Sur la place. Vous le reconnaîtrez à son turban blanc... Il va mourir.

Un cri déchirant s'échappa du sein de Canzade.

L'Empereur était profondément touché. Cependant, religieux avant tout, il consulta du regard son maître Ardjouna.

Le santon se leva, ouvrit le livre des *Védas* et lut gravement ce qui suit :

« Dieu est tout, et chaque être est une portion de Dieu. Depuis l'insecte jusqu'au Prince des Esprits célestes, tout est soumis à un devoir qu'il doit remplir. »

Il ajouta : — Le sens des paroles sacrées est, que le ciel a permis aux frères de se rencontrer pour la seconde fois en face de la mort, et que l'invincible Empereur des Mogols peut faire grâce aux ennemis qu'il a renversés dans la poussière !

Une vive joie rayonna sur le visage de Natchikétas.

Le jeune Empereur se leva, étendit la main sur la tête du prisonnier :

— Mon frère d'autrefois... mon frère aujourd'hui... ce n'est pas à ma pitié seule que tu as droit, c'est aussi à ma tendresse. Regarde, bénis, aime Canzade; Canzade est la branche fertile sur laquelle deux fleurs ont germé et sont épanouies.

— O mon Empereur!... ô ma mère!... s'écria Mossud, le visage baigné de larmes.

Un moment après, Mossud était dans les bras de Canzade; et le bruit de l'acclamation universelle montait vers le ciel, poussé par les cent mille voix du peuple.

(Le Voleur).

ALFRED DES ESSARTS.

BOURSE DU 11 AOUT.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 104 40.  
5 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 80 25.

BOURSE DU 12 AOUT.

4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 104 60.  
5 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 80 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

» La culture de l'esprit, la diversité des connaissances, la supériorité de l'intelligence peuvent bien faire des hommes éclairés, des hommes habiles, des hommes célèbres même, mais la religion du devoir a seule le privilège de faire des hommes estimables, de bons et grands citoyens.

» Plus d'une fois, sans doute, vous avez murmuré contre le devoir, et vous avez aspiré au moment où ce mot sévère ne résoudrait plus à votre oreille importunée. Vous espérez peut-être en être délivrés, en franchissant la barrière du collège? Jeunes gens, c'est une erreur. Partout dans ce monde, où vous allez entrer, vous rencontrerez le devoir plus impérieux, plus sacré, à mesure que vous avancerez dans la carrière, et que votre position sera plus élevée.

» Ne croyez pas, cependant, que ce maître exigeant, ne se déride pas quelquefois. Ah! mes amis, quand nous avons pris l'habitude de lui obéir, si vous saviez comme il se montre plein de charmes et de douceur! Alors ce n'est plus un tyran sévère, c'est un ami, le meilleur des amis, car il nous assure l'estime de nos semblables, et, ce qui vaut mieux encore, la satisfaction intérieure et l'estime de nous-mêmes.

» Jeunes Élèves, jetez les yeux autour de vous: l'exemple du devoir observé vous apparaît de tous côtés. Ici, c'est une mère qui s'arrache aux caresses de son enfant pour le placer au Collège, sacrifiant ainsi les pardonnables faiblesses de son cœur au sentiment énergique de son devoir. Là, c'est un père, honnête ouvrier, que la fortune n'a point favorisé. Il n'a pas eu le bonheur de participer aux bienfaits de l'instruction; mais il veut que son fils se désaltère à la source qui n'a pas jailli pour lui. Aucun sacrifice ne lui coûtera, il travaillera le jour, et verra à ses nuits un légitime sommeil pour pouvoir subvenir aux frais d'éducation de son enfant. Louable ambition! sublimes efforts que Dieu bénit, et qui trouvent leur plus douce récompense dans la satisfaction du devoir accompli.

» Ainsi donc, le devoir se montre à tous, partout et à toute heure. Aujourd'hui il commande aux vainqueurs de ne pas s'enivrer de la joie du triomphe; aux vaincus, de ne pas se laisser décourager; à nous, de couronner les uns, de consoler les autres, et d'exprimer à tous combien nous désirons que de cette maison si bien dirigée, où la religion est enseignée par l'exemple autant que par les préceptes, où les lettres sont cultivées avec ardeur, où les leçons tendent au respect de la famille, et à l'amour du pays, il ne sorte que des fils respectueux et tendres, qui deviendront plus tard des citoyens dévoués à la Patrie, accoutumés à compter avec eux-mêmes, et à placer le devoir plus haut que le succès, plus haut que le revers. »

Enfin, sur l'invitation de M. le Sous-Préfet, M. le général comte de Rochefort, que l'on aime toujours à entendre, a bien voulu, lui aussi, adresser quelques mots aux élèves. Avec un ton de franchise et de conviction, il a recommandé à ses jeunes auditeurs, dont la curiosité et l'attention paraissaient vivement excitées, « le travail, le travail, qui fournit à l'âme son aliment, comme il fournit au corps sa nourriture, le travail, accomplissement du devoir, source de prospérité pour les individus, les familles, les Etats. »

Alors ont été proclamés les noms des lauréats.

Au nombre des institutions créées par M. le Principal, il en est une dont les personnes qui assistaient à cette fête de famille, ont pu, sur-le-champ, apprécier le mérite et la valeur; on comprend que nous voulons parler de l'établissement de la musique instrumentale. Chacun se demandait avec étonnement, par quel art on avait pu, en six mois, transformer des enfants, qui possédaient à peine quelques notions de musique vocale, en véritables artistes exécutant avec assurance et aplomb les morceaux

aussi nombreux que variés de leur répertoire; maîtres et élèves ont droit à nos félicitations.

PAUL GODET.

Nous avons, cette année, été privé du plaisir d'assister à plusieurs distributions de prix; il nous a fallu céder devant des obligations impérieuses.

Le Pensionnat de Nantilly célébrait sa fête annuelle mercredi dernier. Il y avait, comme toujours, à cette touchante solennité grande affluence, vives émotions et preuves incontestables du succès des élèves. Nous regrettons de ne pouvoir publier aujourd'hui les noms des lauréats.

M<sup>mes</sup> Godbillon, elles aussi, ont eu leur distribution cette semaine. Elle n'était pas moins brillante que de coutume.

Les parents, les amis des enfants étaient accourus nombreux à cette fête. Chacun voulait témoigner aux directrices de cette excellente institution sa sympathie et son intérêt. L'air décent et enjoué tout à la fois des jeunes personnes, témoignaient de la bonne éducation qu'on reçoit dans cette maison.

Une amélioration matérielle se prépare pour l'année prochaine. Des constructions nouvelles sont élevés déjà, et bientôt, avec de nouvelles classes, les familles trouveront dans cette maison des dortoirs aussi élégants que simples, aussi propres que bien aérés. Il serait difficile de trouver un établissement mieux approprié au but que se proposent les parents et les maîtresses.

PAUL GODET.

M. Stourm, inspecteur des Préfectures, après son inspection à Angers, est venu visiter Saumur, où il a fait un séjour de 48 heures environ.

#### LAURÉATS DU COLLÈGE.

*Logique.* — René Renard, 2  
*Rhétorique.* — Georges Cadieu, 4; Sigismond Morillon, 4; Joseph Guyot, 1.

*Seconde.* — Albert Levesque, 8; Achille Chanson, 4; Emile Goizet, 1.

*Troisième.* — Armand Loiseleur, 8; Gustave Godard, 5; Ferdinand Herbault, 1.

*Quatrième.* — Dominique Lelièvre, 5; Gustave Le Blaye, 5; Henri Daburon, 5; Armand Tribert, 3; Georges Terrien, 1; Louis Arnaudeau, 1.

*Cinquième.* — Ferdinand Robineau, 6; Albert Chevalier, 4; Frédéric Bonniol, 2; Charles Beniveau, 2; Auguste Renard, 2; Alphonse Normandine, 1.

*Sixième.* — Henri Brière, 5; Henri Lehoux, 2; Jules Rivaud, 1; Albert Rousseau, 1; Edouard Tasse, 1.

*Septième.* — Alfred Chudeau, 5; Frédéric Ratouis, 5; Georges Persac, 2; Paul Bugnet, 1; Théodore Raveneau, 1; Aristide Simon, 1; Edmond Charbonneau, 1.

*Huitième.* — Georges Tiffoine, 7; Louis Martinet, 5; Emile Tiffoine, 5; Albert Larivière, 2; Hippolyte Serres, 1.

#### ECOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE.

*1<sup>er</sup> Cours.* — Jules Lecluse, 5; Gustave Maurice, 5; Charles Hurtault, 2; Alfred Moreau, 2; Emile Moreau, 2; Léandre Garnier, 1; Léon Rousteaux, 1.

*2<sup>e</sup> Cours.* — Julien Sanzav, 5; Arthur Guespin, 5; Louis Volant, 5; Frédéric Bouriau, 2; Charles Petit, 2; Henri Roland, 2; Victor Boret, 1; Paul Gallard, 1; Alfred Rousteaux, 1; Lucien Cosnard, 1.

#### ECOLE PRIMAIRE ÉLÉMENTAIRE.

*1<sup>re</sup> Division.* — Arsène Levennuer, 7; Eugène Pisset, 5; Edmond Mollay, 2; Emile Taillebois, 2; Alfred Grellet, 1; Edmond Grellet, 1; Maurice Hubault, 1.

*2<sup>e</sup> Division.* — Alexandre Voland, 4; Elie Voland, 5; Louis Rimbault, 2; Arthur Latham, 1; Gaston Marchant, 1; Alfred Sergé, 1.

Il y a quelques jours, MM. Cosnier et Lachèse publiaient une brochure, *Fêtes de Charité de la ville d'Angers*. Chacun s'empressait d'avoir en sa bibliothèque un joli volume, rendant exactement compte d'une des plus brillantes solennités qu'ait jamais eues la capitale de l'Anjou. A cette publication étaient jointes de petites lithographies destinées seulement à donner une idée des chars et des costumes. On ignorait alors qu'un dessinateur

habile et renommé, M. Drake, dût publier un magnifique dessin, lithographié par M. V. Adam, et représentant avec exactitude et avec la physiologie véritable de la fête, la marche, les costumes, les chars, etc., etc., etc.

On est frappé, à première vue, de la fidélité et de l'animation de ce dessin.

Il est édité par MM. Lainé frères, libraires à Angers, et se trouve également chez MM. Cosnier et Lachèse, éditeurs de la brochure.

Tout le monde voudra se procurer l'un et l'autre travail, tous deux également importants, à leur point de vue différent. PAUL GODET.

Ainsi que nous l'avions annoncé, les élèves de l'institution Gaudeau ont subi les 10, 11 et 12 août l'examen qui termine l'année scolaire. Les parents, qui seuls avaient été invités, se sont rendus à ces exercices avec empressement, et ont pu constater eux-mêmes les progrès de leurs enfants. Chacune des séances a été terminée par des morceaux de récitation et de chant.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Nous trouvons le passage suivant dans le *Morning-Post*: « Nous avons été jusqu'à ce jour exactement informés et nous croyons ne l'être pas moins bien, en annonçant que le projet d'arrangement définitif a été envoyé de Vienne à Constantinople le même jour qu'à Saint-Pétersbourg, c'est-à-dire le 2 août. L'acceptation du Czar arrivera à Vienne le 14. Elle sera aussitôt envoyée à Constantinople où elle arrivera vers le 20. — Havas.

#### FAITS DIVERS.

Le chef de l'Etat vient, après un examen personnel, de mettre à la disposition de M. Le Barazer, capitaine au long cours et chevalier de la Légion d'Honneur, la prime de 130,000 fr., pour la construction d'un navire à voiles destiné à résoudre le problème de *Paris, port de mer*, sans construction d'aucun canal.

Un port de mer est un port où arrivent et d'où partent des navires à voiles et à vapeur, après avoir accompli ou devant entreprendre les navigations les plus lointaines. Cette définition étant acceptée, M. Le Barazer en a fait le point de départ d'un nouveau mode de construction de navires à voiles pouvant entreprendre les navigations les plus lointaines, après avoir opéré l'embarquement ou le débarquement de leurs cargaisons sur les quais de Paris. — Havas.

— Il y a, dans ce moment, sur la rade de Brest, les vaisseaux *L'Hercule*, de 100 canons, et le *Duguesclin*, de 90; la *Pomone*, frégate-hélice, et le steamer *Cafarelli*; l'artillerie destinée à l'armement des vaisseaux le *Tage*, le *Breslau*, le *Jemmapes* et l'*Inflexible* va être établie à bord de ces quatre vaisseaux à deux ponts. On arme aussi à Brest la frégate à vapeur à hélice le *Primoguet*. — On attend, en outre, à Lorient, le vaisseau à hélice le *Jean-Bart*; de Cherbourg, l'*Austerlitz*, vaisseau également à hélice; et de Toulon, le trois ponts le *Montebello*. — Havas.

La *Presse Littéraire* contient dans son dernier numéro :

VOYAGES : Souvenirs de Catalogne, par M. Charles DIDIER. — Les Mystères d'un Régiment (suite), par M<sup>me</sup> Céline RAVIER. — La Clef, par M. Marie AYCARD. — Le Page du Roi, nouvelle, par M. Paul BAUCHERI. — Revue de Paris, par M. Eugène GUINOT. — Chronique Musicale, par M. Alexandre CATTENET. — Nouvelles.

#### A VENDRE

En détail

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 21 août 1853, à midi, En l'étude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur,

#### LES BIENS

Ci-après désignés, appartenant à M<sup>mo</sup> RENAULT-LABROUSSE, situés au Pont-Fouchard, lieu dit les Sables, commune de Bagneux, savoir :

1<sup>er</sup> Lot.

Une maison, composée de trois chambres au rez-de-chaussée, dont une à cheminée, grenier dessus, cellier, puits, cour et portion de jardin; le tout contenant 3 ares 60 centiares, joignant du levant la grande route de

Saumur à Montreuil, sur laquelle cette propriété a une façade de 12 mètres, au nord M. Meignan, au couchant le chemin de Riou, et au midi le 2<sup>e</sup> lot.

2<sup>e</sup> Lot.

Cinq ares de terrain propre à bâtir, situé à la suite du 1<sup>er</sup> lot, ayant une façade de 12 mètres 68 centimètres sur ladite route de Saumur à Montreuil, joignant du midi M. Lebrun, du levant la grande route, du couchant le chemin de Riou.

3<sup>e</sup> Lot.

Trente-cinq ares 5 centiares de terre, plantée d'arbres fruitiers, tenant du midi à M. Delandes, à l'est M. Guichard, et à l'ouest le chemin de Riou.

Ce lot pourra être divisé en 2 portions, lors de la vente.

Le même jour 21 août et à la même heure, on l'étude de M<sup>e</sup> Chasle, il sera vendu un autre terrain propre à bâtir, situé audit lieu de la Croix-des-Sables, appartenant à M. Alexandre Mée.

Ce terrain, contenant 4 ares 63 centiares, joint du levant la route de Saumur à Montreuil, sur laquelle il a une façade de 12 mètres 20 centimètres, du couchant l'ancien chemin de Saumur à Doué, du midi Gaschot, et du nord M<sup>mo</sup> Renault (2<sup>e</sup> lot ci-dessus).

S'adresser pour tous renseignements à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges et des sites de propriété. (485)

#### A LOUER

Pour Noël 1853 ou Saint-Jean 1854,

1<sup>o</sup> Le MAGASIN actuellement occupé par M. Bonneau, place du Marché-Noir;

2<sup>o</sup> Un autre MAGASIN, rue du Marché-Noir;

S'adresser à M. GODET, imprimeur.

#### A VENDRE OU A LOUER,

UNE

MAISON MEUBLÉE avec JARDIN, Située à Saumur, rue des Saulais (Faubourg des Ponts).

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur. (459)

**Tribunal de commerce de Saumur.**

Les créanciers de la faillite du sieur Alfred Mahr, marchand confiseur, demeurant à Saumur, rue Saint-Jean, sont prévenus de nouveau, conformément aux dispositions de l'article 493 du Code de commerce, que la vérification des créances de ladite faillite aura lieu le vendredi, 19 de ce mois, à 11 heures précises du matin.

Le Greffier du Tribunal,  
(486) A. DUDOUET.

Etude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
EN TOTALITÉ OU PAR LOTS  
**UNE PROPRIÉTÉ**

Située à St-Florent, rue Haute-de-St-Florent, à peu de distance de l'Eglise.

**PREMIER LOT.**

Le 1<sup>er</sup> lot, ayant une façade sur la rue Haute de Saint-Florent et une autre façade sur la rue Neuve conduisant au chemin du Cimetière, se compose de maisons, caves avec pressoir, cours et jardins, d'une contenance totale de 6 ares 80 centiares.

**2<sup>o</sup> LOT.**

Ce lot, ayant une façade de 40 mètres 30 centimètres sur la rue Neuve, contient 11 ares de terrain propre à bâtir.

**3<sup>o</sup> LOT.**

Même étendue de terrain, actuellement en vigne, avec une façade de 35 mètres 40 centimètres, sur la rue Neuve.

**4<sup>o</sup> LOT.**

Ce lot, situé à la suite du précédent, contient aussi 11 ares, il a une façade de 30 mètres 50 centimètres sur la même rue Neuve.

**5<sup>o</sup> ET DERNIER LOT.**

Enfin le 5<sup>o</sup> lot contient 9 ares 58 centiares; il a une façade sur la rue Neuve de 33 mètres 20 centimètres, et une autre sur le chemin dit du Cimetière.

Ces terrains, propres à bâtir, sont entourés de murs de clôture de trois côtés; ils sont en partie plantés de vigne et d'arbres fruitiers en plein rapport; ils proviennent de l'ancienne propriété de feu M. Chalopin.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

On pourra prendre possession de suite.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter :

1<sup>o</sup> A. M. le V<sup>o</sup> DE LA FRÉGEOLIERE, à Saint-Florent;

2<sup>o</sup> Et à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (487)

Etude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
**LE DOMAINE**  
de la

**GRANDE-VIGNOLLE**

Situé communes de Turquant et de Montsoreau, à 8 kilomètres de Saumur, à 6 heures de Paris, traversé par la route de Saumur à Chinon et à Limoges.

Maison de maître et de vigneron sur les coteaux pittoresques de la Loire, vues admirables, rotonde, terrasses, jardins, serres, verger, clos de vigne de 5 hectares 45 ares, dans les meilleurs crus des vins blancs mousseux de Saumur; prairies naturelles, terres labourables; contenance totale, 26 hectares 82 ares 50 centiares.

Produit net, année moyenne, 4,500 francs.

S'adresser, à Saumur, audit M<sup>e</sup> CHASLE, notaire, dépositaire des titres de propriété. (488)

**A VENDRE**

Par le ministère de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, et de M<sup>e</sup> COULON, notaire à Brain-sur-Allonnes,

**UNE JOLIE PROPRIÉTÉ**

Nommée **LA ROCHE**,

Située commune de Parçay, canton de Noyant, arrondissement de Baugé, Maine-et-Loire, à un kilomètre du bourg de Parçay et du chemin de grande communication du Lude à Bourgueil, et appartenant à M<sup>me</sup> la marquise de Contades-Gizeux, demeurant commune de Gizeux.

Cette Propriété se compose :

1<sup>o</sup> D'une maison de maître, nouvellement réparée et augmentée, ayant au rez-de-chaussée vestibule parqueté, chambre à coucher, une salle à manger, office à côté, salon parqueté, et cuisine;

Au premier étage une grande chambre, et trois chambres dont une avec alcôve, vastes greniers sur le tout; cour, écurie, remises, bûcher, cave, jardin potager clos de murs;

2<sup>o</sup> D'une FERME en bon état, contenant quarante-quatre hectares, et affermée au sieur Verneau, par bail authentique,

Pour : 1<sup>o</sup> Argent..... 1,450 f.  
2<sup>o</sup> Charges..... 150  
3<sup>o</sup> Impôt au compte du fermier.. 254 42  
1854 42

Réserve, maison de maître et ses dépendances... 400

Total du revenu brut de la propriété..... 2,254 f. 42

S'adresser, pour en traiter, à M<sup>e</sup> LEROUX et à M<sup>e</sup> COULON, notaires, et à M. CHAPIN, percepteur à Vernantes. (458)

**A CÉDER**  
**MAGASIN**

**d'Épicerie, débit de Vin et d'Eau-de-Vie, etc.,**

Situé Grand'Rue et faisant l'angle de celle Traversière.

Cette maison, ayant ouverture sur deux rues, est susceptible de grandes augmentations.

S'adresser à PINOT, ex-boulangier, qui en est le propriétaire. (439)

**A VENDRE**

DEUX MAISONS sé tenant, ayant chacune : boutique, cave, chambres, greniers, etc., situées à l'entrée de la rue de la Tonnelle, près la place de l'Hôtel-de-Ville.

S'adresser à M. LEROY, rue du Petit-Maure, ou à M. BEAUDOUX-LEROY, rue St-Jean, ou encore à M. PINET, rue Beaurepaire.

**DÉPURATIF DU SANG**

Le Sirop Concentré de Salsepareille Composé de QUET aîné, Pharmacien de Lyon, est reconnu bien supérieur au Rob Laffecteur; il guérit radicalement, sans Mercure, les Affections de la peau, les Dartres, Scrofules, Pertes, Douleurs, Rhumatismes, ainsi que les Maladies Syphilitiques nouvelles ou anciennes (Voir l'instruction). On évitera les contrefaçons en exigeant toujours le cachet et la signature QUET aîné. — Dépôt à Saumur, à la pharmacie FAULCON, rue Royale, Ch. LEBRUN, successeur; à Angers, M. MÉNIÈRE, place du Pilori. (317)

**A VENDRE**

Une MAISON, située à Saumur, Grand'Rue, n<sup>o</sup> 53, occupée par M. Hyacinthe Boutault, boulangier.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (445)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**FONDS A PLACER.**

Diverses sommes à l'intérêt de 4 et 1/2 pour 100. (328).

Etudes de M<sup>e</sup> GAUMERAI, avoué à Napoléon-Vendée, et de M<sup>e</sup> MERCEROT, notaire aux Herbiers (Vendée).

**VENTE DE BIENS**  
**EN VENDÉE.**

LE JEUDI 25 AOUT 1853, A MIDI, ET JOURS SUIVANTS S'IL Y A LIEU, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MARCEROT, notaire aux Herbiers (Vendée)

Il sera procédé à l'adjudication des biens ci-après :

**1<sup>er</sup> LOT.**

**MÉTAIRIE DE LA GRÉNETIÈRE,** Située dans les communes d'Ardelay et de Mouchamps, canton des Herbiers (Vendée).  
Contenance : 38 h. 80 a. 75 c.  
Mise à prix..... 46,000 fr.

**2<sup>o</sup> LOT.**

**MÉTAIRIE DE LA GRANGE DU PINIER,** Exploitée par Durand. Située commune d'Ardelay, canton des Herbiers (Vendée).  
Contenance : 45 h. 67 a. 45 c.  
Mise à prix..... 46,000 fr.

**3<sup>o</sup> LOT.**

**MÉTAIRIE DE LA GRANGE DE LA CROIX,** Cultivée par François Drapeau, Située commune d'Ardelay, canton des Herbiers (Vendée).  
Contenance totale : 45 h. 25 a. 35 c.  
Mise à prix..... 44,000 fr.

**4<sup>o</sup> LOT.**

**MÉTAIRIE de la RICHIÈRE,** Commune de Vendrennes et de la Barotière, canton des Herbiers (Vendée).  
Contenance : 37 h. 69 a 30 c  
Mise à prix..... 34,000 fr.

**5<sup>o</sup> LOT.**

**BORDERIE DE BOULOCHÉAU** ET PRAIRIE DE L'ÉTANG DE BOULOCHÉAU, Situées commune d'Ardelay, et des Herbiers (Vendée).  
Composées de jardins, ouche, prés, maisons, toits, ruages, pâtures.  
Contenance totale : 5 h. 93 a. 60 c.  
Mise à prix..... 11,000 fr.

Le notaire pourra réunir plusieurs lots en un seul, en prenant pour base de la mise à prix totale, les mises à prix de chacun des lots réunis, ou, en cas d'adjudication partielle de ces lots, le montant desdites adjudications réunies.

S'adresser, pour voir le cahier des charges, à M<sup>e</sup> MERCEROT, notaire aux Herbiers (Vendée), commis pour procéder à la vente, et, pour avoir des renseignements, audit M<sup>e</sup> MERCEROT, et à M<sup>e</sup> François GAUMERAI, licencié en droit, avoué, demeurant à Napoléon-Vendée, rue de Nantes, poursuivant la vente, et à M<sup>e</sup> Charles TIREAU, avoué, demeurant à Napoléon, rue des Jardins, avoué colicitant.

(444)

**A CÉDER DE SUITE**

**MAGASIN DE NOUVEAUTÉ**  
Rouennerie, toile et épicerie parfaitement situé dans un chef-lieu de canton des environs de Saumur.  
S'adresser, pour les renseignements, à M. FIÈVRE, négociant à Saumur. (483)

**A VENDRE**

Un CHIEN courant de première classe.  
S'adresser à M. Jean MORIN, cultivateur aux Ulmes. (477)

**6<sup>o</sup> LOT.**

**MÉTAIRIE DE L'ÉCHASSERIE,** Située commune de Beaurepaire, canton des Herbiers (Vendée).  
Contenance totale : 39 h. 74 a. 90 c.  
Mise à prix..... 25,000 fr.

**7<sup>o</sup> LOT.**

**MAISON et VIGNE DES CHAMBRETIÈRES,** Situées commune de Beaurepaire, canton des Herbiers (Vendée).  
Le tout contenant 1 h. 22 a. 70 c.  
Mise à prix..... 4,500 fr.

**8<sup>o</sup> LOT.**

**MÉTAIRIE DE LA ROUSSIÈRE,** Exploitée à moitié fruits par François Boisseau, Située commune de la Boissière (Vendée).  
Contenance : 46 h. 65 a. 49 c.  
Mise à prix..... 35,000 fr.

**9<sup>o</sup> LOT.**

**MÉTAIRIE DE LA ROUSSIÈRE,** Occupée par Baudon, fermier, Située commune de la Boissière (Vendée).  
Contenance : 41 h. 15 a. 05 c.  
Mise à prix..... 33,000 fr.

**10<sup>o</sup> LOT.**

**MÉTAIRIE DE LA TRÉDOUCIÈRE,** Exploitée par Pierre Moraud, Et située dans les communes de la Barotière, de Vendrennes et d'Ardelay, canton des Herbiers (Vendée).  
Contenance : 40 h. 57 a. 50 c.  
Mise à prix..... 30,000 fr.

**11<sup>o</sup> LOT.**

**BOIS POTAY,** Situé commune de Saint-André-Gouled'Oie, canton de Saint-Fulgent (Vendée).  
Contenance : 11 h. 21 a. 85 c.  
Mise à prix..... 23,000 fr.

**PLUMES GUTTA-PERCHA**

BREVETÉES EN FRANCE ET EN ANGLETERRE.

MM. Hinks-Wells et C<sup>ie</sup> ont l'honneur de prévenir le public que des personnes animées d'un esprit de déloyale concurrence, et jalouses du succès de leurs Plumes Gutta Percha, ont cherché à les imiter en noircissant et en vernissant des Plumes de qualités ordinaires.

La Maison Hinks-Wells et C<sup>ie</sup> engage les amateurs de bonnes Plumes à bien vouloir s'identifier avec sa signature qui se trouve gravée sur ses Plumes et imprimée sur ses Boîtes.

S'adresser à PARIS, pour la vente en gros, à MM. Hinks-Wells et C<sup>ie</sup>, 12, rue Mauconseil, et pour la vente en détail, dans toutes les bonnes Papeeteries de France et de l'étranger.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.